

Vierge Immaculée. Ils veulent suivre le Conseil de cette bonne Mère, de cette protectrice de la France. *Priez mes enfants*, disait Marie aux enfants de Pontmain et dans plusieurs autres circonstances. Et la France prie; elle prie pour l'Eglise, pour le St.-Père et pour elle-même; elle prie afin que la Sainte Vierge intercède en sa faveur, auprès de son Divin Fils; elle prie pour détourner d'elle, le courroux céleste qui l'a déjà tant châtiée. elle prie enfin pour expier les impiétés de cette clique de Français dévoyés qu'on appelle les radicaux.

La France suit le conseil de la Sainte Vierge, donc elle sera sauvée. Mais ce n'est pas tout, le peuple français ne se contente pas de prier et de le faire avec une ferveur et un élan dignes du temps des croisades. Il agit, il travaille, ses représentants, ses gouvernants se sont mis à l'œuvre et la cause de la Religion a été portée devant l'Assemblée Nationale.

C'est dans la séance du 12 juillet dernier que ce fait s'est produit. M. Keller, si bien connu dans toute la France, par ses sentiments si profondément religieux, a demandé à l'Etat un vote par lequel il déclare d'utilité publique la construction d'une église dédiée au Sacré-Cœur, à Paris.

Paris a besoin de cette expiation; après avoir élevé une statue à Voltaire, après avoir fusillé son héroïque archevêque et le clergé qui se dévouaient pour sa sanctification, Paris doit cette réparation à la Religion.

Voici, d'après l'*Univers*, une analyse de l'importante délibération qui a eu lieu le 12 Juillet, dans les Chambres françaises à cet égard. C'est M. Keller qui parle:

"J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un rapport sur le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église à Paris, XVII^e arrondissement.

"Au nom de la commission et d'accord avec le gouvernement, je vous prie de vouloir bien dispenser des trois lectures ce projet, qui consiste dans une simple déclaration d'utilité publique.

"Pour motiver cette urgence je relierai seulement quatre lignes de l'exposé des motifs:

"L'Archevêque de Paris désirerait que l'on pût commencer sans retard les travaux. Il tient à dégager sa responsabilité de dépositaire des fonds déjà versés.

"L'ouverture d'un chantier important dans un quartier qui compte un grand nombre d'ouvriers de bâtiments, serait d'ailleurs présentement une excellente mesure que la population de cet arrondissement accueillerait avec faveur."

"Ainsi, il s'agit de réaliser, le plus tôt possible, la pensée patriotique et chrétienne des souscripteurs au nom desquels on nous demande une simple déclaration d'utilité publique et il s'agit d'ouvrir un chantier important dans Paris.

"Par ces motifs, je demande à l'Assemblée de vouloir bien déclarer l'urgence et mettre ce projet de loi à son ordre du jour, entre la seconde et la troisième lecture de la loi militaire (Marques d'assentiment)."

Le Président de l'Assemblée mit alors la question aux voix et l'urgence fut votée. On a dû, sans doute, user de précaution, pour ne pas trop blesser les susceptibilités des radicaux malheureusement encore très-nombreux dans l'Assemblée Nationale, mais, la victoire n'en est pas moins complète et les représentants de la France ont fait un bel acte de patriotisme et de Religion.

D'ailleurs nous espérons que le temps n'est pas éloigné où toutes ces précautions, qui annoncent encore un trop grand état de faiblesse pour le parti conservateur, de l'ordre social, ne seront plus nécessaires et où les besoins de la Reli-

gion pourront être franchement présentés sans qu'il soit nécessaire de pactiser en quelque sorte avec de misérables anarchistes qui ne cherchent que le renversement de tout ce qui est saint et honnête.

Mais cette grande force des radicaux en France et surtout dans l'Assemblée nationale sera bientôt diminuée. Les amis de l'ordre, soutenus par les encouragements du pouvoir, saisiront cette influence que la crainte et, disons-le, une malencontreuse apathie leur avaient fait perdre. Déjà, on peut prévoir le résultat probable des prochaines élections de l'Assemblée. Les conservateurs ont, malgré les efforts des amateurs de Révolution, réussi à élire la majorité des membres du Conseil Général pour trois départements: ceux de Savoie, d'Eure et d'Orne; tandis que les Radicaux n'ont eu la majorité que dans deux, ceux de Drome et de la Basse-Loire. Que cette proportion soit seulement gardée pour les élections à l'Assemblée nationale et les conservateurs seront les maîtres dans le gouvernement de la France.

Cependant, n'allons pas croire que les Radicaux se laissent ainsi enlever, sans combat, l'immense influence qu'ils possédaient naguère. Au contraire, ils font tous leurs efforts pour se maintenir et l'on sait que chez eux l'activité ne fait pas défaut. Ils ont nommé des comités de vigilance qui siègent tous les jours et se préparent à réunir les principaux chefs de leur parti lorsque le temps d'agir sera arrivé. Que les conservateurs français ne s'endorment donc pas sur leurs lauriers; qu'ils apportent dans le bien autant, sinon plus, d'activité que les impies en apportent dans le mal.

En attendant, les députés catholiques à l'Assemblée nationale, n'ont pas voulu se séparer sans avoir donné au Saint-Père de nouvelles preuves de leur fidélité. Au nombre de cent, ils ont signé une adresse à Pie IX dans laquelle ils protestent d'un dévouement constant à sa sainte cause.

— Bien à regret, nous quittons ce tableau consolant de la France revenant au bien. D'autres contrées de l'Europe semblent s'étudier à appeler sur elles les vengeances célestes, en s'attaquant avec acharnement à sa Sainte Eglise orthodoxe. La Prusse est de ce nombre, elle est même le porte-étendard dans cette lutte de la Cité du mal contre la Cité du bien.

Elle persécute l'Eglise avec acharnement; mais, elle veut donner à cette persécution l'apparence de la légalité. En agissant ainsi, le gouvernement prussien n'a d'autre but que de tromper les peuples et de se donner le droit apparent de couvrir par ses clameurs la voix des victimes.

En conséquence, l'empereur Guillaume nomma, le 23 juin dernier, la commission de Onze membres formant la Cour Ecclésiastique.

Ce Tribunal est composé de neuf protestants et de deux catholiques, et, encore quels catholiques! Sont-ils dignes du nom de catholiques, ces hommes qui acceptent une mission de ce genre, des mains d'un gouvernement séculier? Sont-ils catholiques ces hommes qui viennent baisser les pieds de Bismarck et lui dire: "Nous reconnaissons à l'Etat le droit de définir par voie législative les limites entre l'Eglise et l'Etat."

Remarquons bien l'iniquité de la formation de ce tribunal. Neuf protestants et deux mauvais catholiques sont appelés à se prononcer sur des causes catholiques, à juger des prêtres et des évêques dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. Quelle confiance les catholiques peuvent-ils avoir en eux; quelle espèce de justice pourront-ils en obtenir? N'est-ce pas là la plus infâme des inquisitions; celle de l'Etat séculier dans le domaine ecclésiastique? Comment cela finira-t-il; O Prusse ta mesure n'est pas loin d'être comble!